

Compte rendu Sommaire
Réunion du comité syndical
Séance du 20 décembre 2017

Date de convocation
14/12/2017

L'an DEUX-MILLE-DIX SEPT, le VINGT du mois de DECEMBRE, à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents : MM. CORRADI, DROUIN, FOURNIER, GIRARD, HENRY, Mmes LAPOIRIE et LOMBARDI, MM. MULLER, MUNIER, NOBILE, TURCK (à partir du point n° 2) et TUSCH.

Membres absents ayant donné procuration :

M. BOLTZ à M. MUNIER

M. WAGNER à M. GIRARD

M. MATELIC à M. FOURNIER

M. FREYBURGER à M. TUSCH

Absents excusés : MM. ABATE, MAHLER, SADOCCO et TURCK (au point n° 1)

Absent: M. OCTAVE

Le 20 décembre 2017, à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne s'est réuni à Rombas, au siège du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas retenir le premier projet présenté par le Bureau d'Etudes ANTEA lors de la réunion du Comité de pilotage du 11 avril 2017, qui comportait une « place centrale circulée » en entrée du quartier (à hauteur de l'actuelle déchèterie), celui-ci étant jugé peu réaliste par l'ensemble des acteurs du projet.
- **DECIDE** d'envisager, à plus long terme, de modifier le fonctionnement de la voie au niveau de l'agrafe paysagère et de la maison du projet avec :
 - o la valorisation d'un terre-plein central avec séparation des voies pour le confort des modes doux et l'insertion des arrêts de bus.
 - o le redressement du tracé de la voie de circulation à terme pour une meilleure visibilité des échanges.
- **DECIDE** de poursuivre le projet de mise en place de circuits courts alimentaires sur le site des Portes de l'Orne.
- **DESIGNE** comme membres du groupe de travail en vue de la création d'un pôle environnement :
 - M. HENRY
 - Mme LAPOIRIE
 - M. CORRADI
 - M. WATRIN
 - M. TUSCH
- **DECIDE** de déclarer sans suite le concours organisé pour la désignation d'une équipe de Maîtrise d'œuvre pour l'opération d'Aménagement d'un Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projet, les offres proposées par les candidats n'étant pas jugées satisfaisantes.

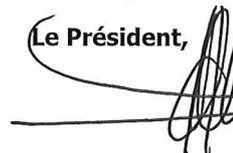
- **AUTORISE** le versement d'une indemnité forfaitaire aux candidats non retenus dans le cadre du concours organisé pour l'aménagement d'un Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projet.
- **DECIDE** de fixer le montant de cette indemnité forfaitaire à 13 800 € H.T
- **DECIDE** de retenir la méthode linéaire pour l'amortissement des immobilisations du Syndicat Mixte des Portes de l'Orne,
- **DECIDE** d'adopter les durées d'amortissement suivantes :
 - o Immobilisations incorporelles : 2 ans
 - o Immobilisations corporelles :
 - Matériel de bureau : 5 ans
 - Matériel informatique : 5 ans
 - o Bâtiments : 30 ans
 - o Plantations : 20 ans
- **DECIDE** de fixer à 800 € HT le seuil en deçà duquel les biens sont considérés comme de faible valeur et amortis sur 1 an.
- **Et DECIDE** que ces durées d'amortissement s'appliquent aux biens acquis depuis le 1er janvier 2016.
- **DECIDE** d'attribuer l'indemnité de conseil au Receveur Percepteur du Syndicat Mixte des Portes de l'Orne, au taux de 100%, soit un montant brut de 276,53 €.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h30.

Fait à Rombas, le 29/12/2017

Affiché le 11/01/2018

Le Président,


 Lionel FOURNIER

